

## REGLEMENT DU PRIX DE LA RECHERCHE EN INTELLIGENCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE

1<sup>ère</sup> Edition 2019

### Article 1 : Présentation du prix

Le prix de la recherche en IE vise à distinguer un **travail de recherche** d'excellence et des **publications** portant sur des **thèmes en relation avec l'Intelligence Economique en Afrique** (veille, protection économique, lobbying et influence).

Le Prix comporte trois catégories :

- « Thèses »
- « Masters »
- « Livres »

### Article 2 : Conditions de participation

Tous les travaux doivent porter sur un sujet en lien avec les thèmes énumérés à l'article 1, et avoir été rédigés en français ou en anglais au cours des années 2018/2019.

Les candidatures doivent **être proposées** par une université, un organisme, un laboratoire ou une institution de recherche **ou directement** par la personne concernée.

Le travail proposé **ne doit pas avoir** été sélectionné ou primé par une autre organisation ou institution auparavant.

Les candidats peuvent être soit :

- Des **praticiens**;
- Des **chercheurs** affiliés à un laboratoire de recherche ;
- Des **étudiants** en master ou en doctorat.

Le dossier complet de candidature doit être envoyé au Secrétariat du Forum à l'adresse électronique suivante : [prix-ie-faaie@faaie.africa](mailto:prix-ie-faaie@faaie.africa)

### Article 3 : Modalités d'inscription

Le dossier de candidature doit contenir les éléments suivants :

- Un **formulaire de candidature** ;
- Un **CV** (Format EU) <https://europass.cedefop.europa.eu/editors/fr/cv/compose>
- Une **copie intégrale** du travail ;
- Un **résumé du travail** proposé en français et en anglais de 2 pages sous format PDF (Arial, Times 11, interligne 1.5, avec 5 mots-clés).

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite ne sera pas recevable.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés par le Jury.

Les dossiers devront être transmis au plus tard le 12 avril 2019 à 11h59 (Heure marocaine).

#### **Article 4 : Calendrier du concours**

- 28 février 2019 : lancement de l'opération
- 12 avril 2019 : clôture des inscriptions
- 31 mai 2019 : délibérations du jury
- 21 juin 2019 : remise des prix.

#### **Article 5 : Engagements du candidat**

Le candidat garantit au Forum qu'il dispose de tous les droits portant sur les images, les textes et autres éléments se trouvant dans ses travaux, ou à faire les meilleurs efforts pour obtenir les droits nécessaires à leur publication par le Forum.

À tout moment du processus, Le Forum pourra procéder à une vérification des informations fournies par les candidats lors du dépôt du dossier. Il peut écarter tout travail jugé suspect ou frauduleux.

#### **Article 6 : Critères d'évaluation**

Les travaux présentés seront évalués selon Le barème suivant:

- Originalité (20 %)
- Pertinence du sujet et de la réflexion (20 %)
- Intérêt des apports du travail (20 %)
- Qualité de la rédaction et de la présentation (20 %)
- Clarté du document (20 %)

#### **Article 7 : Modalités d'attribution des prix**

Les propositions seront étudiées par un jury composé de 5 membres.

Pour l'édition 2019, le jury comprend :

- M. Driss Guerraoui : Président ;
- M. Mohamed Ourdedine : Rapporteur ;
- M. Adoum Youssouf Ibrahim : Membre du jury ;
- Mme Sewdass Nisha : Membre du jury;
- M. Zeca Emilio Jovendo Membre du jury.

Les décisions du jury sont souveraines. Elles ne peuvent pas être contestées et n'ont pas à être motivées.

Le Forum se réserve le droit de ne pas attribuer tout ou partie des prix si le jury considère que les travaux présentés n'ont pas les qualités requises.

La liste des candidats demeurera confidentielle à l'exception des lauréats primés.

Les récipiendaires seront avisés de l'attribution de leur prix au plus tard **trois semaines** avant la remise du prix et une invitation leur sera adressée pour assister à la **cérémonie de remise** des prix qui sera organisée à l'occasion de la tenue à **Dakhla** de la **Rencontre Annuelle du FAAIE**.

Le Forum prendra en charge les frais de déplacements des lauréats à l'occasion de la remise de prix.

#### **Article 8 : Prix**

Le prix est doté d'un montant global de 190.000 dirhams (17.100 dollars US), réparti en trois prix :

- Prix catégorie « Thèses » : 60.000 dirhams ou 5400 dollars US
- Prix catégorie « Masters » : 30.000 dirhams ou 2700 dollars US
- Prix catégorie « Livres » : 100.000 dirhams ou 9.000 dollars US

#### **Article 9 : Droit à l'image et publication**

Les candidats acceptent la publication, après la remise des prix, sous toutes formes et à titre gratuit, des travaux qu'ils ont soumis pour participer au Prix.

Les lauréats concèdent également au Forum le droit de mentionner leur nom, leur prénom, leur affiliation et d'utiliser leur image sur ses différents outils de communication (Internet et supports papiers et autres) sans que cela ne leur confère une rémunération quelconque ou un droit autre que l'attribution de leur prix et ce pour une durée indéterminée.

#### **Article 11 : Protection des données**

Conformément à la loi marocaine en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, les participants inscrits à ce Prix disposent des droits d'accès et de rectification des données les concernant.